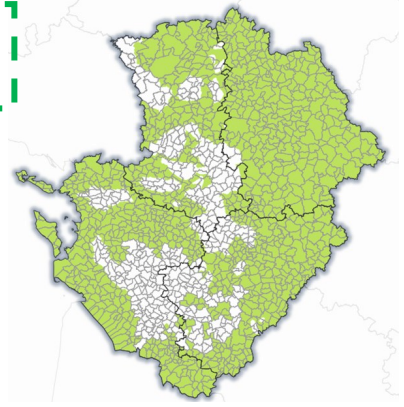


Objectif : accompagner les exploitations en Zone Intermédiaire vers la transition agricole tout en répondant aux enjeux de la souveraineté alimentaire



Paramètres du Cahier des charges

Les obligations transversales du PAEC NA_ZI

- Engager au moins 90% des surfaces éligibles
- Avoir 50% de la surface de culture éligibles dans le territoire
- Réaliser un diagnostic agro-écologique de l'exploitation

Niveau 1 (non contractualisable seul)

Assolement

- Avoir 20% de cultures Bas Niveaux d'Impact (BNI) : Sarrazin, chanvre, sorgho, tournesol, soja, lupins, PTR, associations légumineuses/céréales, cultures en AB ou en cours de conversion **OU** 20% de légumineuses
- Avoir au moins 80% de la SAU en grandes cultures

Surfaces non productives

- Localiser de façon pertinente les haies et jachères relevant de la BCAA8
- Avoir **1% de couverts mellifères** à partir de la 2ème année
- Avoir **0,2% de haies** à partir de la 4ème année

Rotation des cultures

- Monoculture interdite sauf légumineuses pluriannuelles et PT
- Avoir au cours des 5 ans sur les parcelles engagées :
1 culture hiver / 1 culture de printemps / 1 BNI ou légumineuse **OU**
au moins 2 années de légumineuses pluriannuelles ou de PTR

Niveau 2 et Niveau 3

Irrigation

Niveau 2 (niveau 1 + Niveau 2)

- Réduire de 15% les volumes d'eau consommés à partir de la 3ème année

Couverture des sols

Niveau 3 (niveau 1 + Niveau 2)

- Sur les surfaces engagées, la couverture du sol doit être de minimum 10 mois sur 12 en interculture longue et de minimum 11 mois sur 12 en interculture courte.

La rémunération

2

177 € / Ha / an
Plafond : 9 000 €

3

233 € / Ha / an
Plafond : 12 000 €

En cas de dépassement de l'enveloppe budgétaire attribuée, une priorisation des dossiers sera réalisée. Le diagnostic ne garantit pas la validation de l'engagement.